

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3321>

"Contre les salarié-es, le Tribunal de commerce maintient les navires à quai."

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 2 janvier 2012

Description :

Un nouvel épisode du conflit SeaFrance présenté par "L'Association pour l'Autogestion"

Une nouvelle audience est fixée au 3 janvier.

Rencontres Sociales

**Un nouvel épisode du conflit SeaFrance présenté par "L'Association pour l'Autogestion"
Une nouvelle audience est fixée au 3 janvier.**

Le Tribunal de commerce de Paris vient de confirmer la décision de la Direction de SeaFrance de maintenir les navires à quai. Lors de la procédure en référé du 21 décembre, la Direction de SeaFrance avait déployé les grands moyens : pas moins de neuf avocats d'affaires pour justifier le lock-out contre un seul avocat pour les salarié-es, Maître Philippe Brun. Le pot de fer contre le pot de terre. Par ailleurs, dénonçant la CFDT de SeaFrance, les instances régionales de ce syndicat ont indiqué préférer une solution de reprise avec DFDS plutôt que le projet SCOP : le temps de la CFDT autogestionnaire des années 1970 est hélas bien révolu... L'essentiel reste cependant à jouer. _ Prochain rendez-vous : le mardi 3 janvier où le Tribunal se prononcera sur le plan de reprise en SCOP proposé par la CFDT.

SeaFrance, compagnie de ferry opérant entre Calais et Douvres et filiale à 100% de la SNCF est menacée de liquidation. Suite à une année 2008 difficile, une nouvelle direction est nommée par la SNCF. Appliquant des méthodes de management « modernes », le remède s'avèrera pire que le mal et l'entreprise déposera le bilan en juin 2010. 725 postes, soit près de la moitié des effectifs, seront supprimés. Un plan de recapitalisation de l'entreprise sera retoqué par la Commission européenne et seule une vente de l'entreprise devient alors possible. DFDS, une compagnie danoise de ferry opérant déjà entre Douvres et Dunkerque se porte candidate.

Il s'agit d'une entreprise low-cost opérant avec des officiers britanniques et des marins d'Europe de l'Est. Le projet de reprise de DFDS prévoit la suppression de 420 postes sur les 876 sans aucun engagement de maintien des emplois restants, la reprise de trois des quatre navires pour la somme ridicule de 5 millions d'euros. Devant cette menace, la CFDT de SeaFrance, syndicat majoritaire, présente un projet de reprise en SCOP garantissant le maintien de la totalité des emplois existants.

Le 16 novembre, le Tribunal de commerce rejette les deux offres, celle de DFDS pour son insuffisance, celle de la CFDT pour manque de financement, et prononce la liquidation tout en prévoyant une continuité de l'exploitation jusqu'au 28 janvier. Elle invite les parties à représenter des offres. DFDS renonce définitivement. Seule l'offre de la SCOP reste en ligne. La chance commence à sourire aux salarié-es. 15 millions d'euros de financement sur 50 sont trouvés auprès de la région Nord Pas de Calais et de diverses collectivités locales. L'ancien président du Directoire de Brittany Ferries, Jean-Michel Giguet, « un homme parti de la base » comme le décrit un syndicaliste, valide le business plan de la CFDT et se déclare candidat à la direction de la SCOP. C'est le moment choisi par la direction de SeaFrance pour immobiliser les navires et interrompre l'activité de l'entreprise : coup de poignard dans le dos pour couler SeaFrance avant qu'elle ne soit reprise en SCOP.

Pourtant, il suffirait que la SNCF apporte 10 millions d'euros, somme largement inférieure aux indemnités de licenciement qu'elle devra payer en cas de liquidation, pour que la SCOP puisse refinancer un des navires de la compagnie et obtenir ainsi 50 millions d'euros de liquidités. Pourquoi un tel acharnement contre ce projet de SCOP ? Comme nous l'indiquait un marin, « La solution SCOP est moins chère et permettrait de donner une bonne image & agraver ; la SNCF mais ils n'acceptent pas que des salariés puissent faire tourner une entreprise alors qu'ils n'ont pas été capables de le faire ».